

édito

REVIPAC : un acteur clé de la transition vers une économie circulaire.

Partie prenante majeure du dispositif REP Emballage, Revipac est fortement impliqué dans la transition vers l'économie circulaire. En témoignent notamment notre participation active au 19e salon des maires d'Ile-de-France (AMIF) en avril dernier et la journée d'information que nous avons organisée fin juin avec le papetier Novatissu SAS en partenariat avec Alliance Carton Nature sur le site de cette usine de recyclage final de papier-carton complexé (PCC - 5.03A).

Participer au salon AMIF a été pour nous l'occasion de présenter aux nombreux élus présents une démarche exemplaire d'économie circulaire que nous menons en Ile-de-France dans le cadre d'un partenariat avec le Sycatom de Paris dans l'objectif de développer le transport fluvial des emballages ménagers papier-carton collectés et triés (v. pages centrales).

La mise en place de l'économie circulaire passe aussi par la fermeture de la boucle matière et le développement ou renforcement de la capacité industrielle de recyclage final sur les territoires pour leur apporter de la valeur ajoutée et des emplois. La journée d'information du 30 juin chez Novatissu SAS à Laval-sur-Vologne (88) a montré l'intérêt de la démarche de Revipac qui, par son action, a contribué à la relance et donc la survie d'un site industriel en péril et a apporté à la France de nouvelles capacités de recyclage de produits complexés qui jusque-là lui manquaient cruellement (v. pages centrales). Ainsi les emballages complexés, que certains souhaitaient « brûler », ont trouvé la voie de leur recyclage et ce n'est pas une mince satisfaction pour Revipac que de constater que ces efforts ont permis de dégager une valeur positive du prix de reprise de ces produits. En effet, depuis le 1er octobre 2014, ce sont dix euros par tonne qui sont versés aux collectivités ayant un contrat de reprise option filière PCC.

Ces deux événements illustrent et confortent l'objectif de Revipac, organisme à but non lucratif, de développer la boucle matière, d'instaurer un modèle collaboratif entre acteurs aux objectifs communs et de contribuer au renforcement des capacités industrielles des territoires en leur apportant de la valeur ajoutée et des emplois.

Guy Brochard - Président de Revipac

Les engagements pris par Revipac

Précurseur en matière d'économie circulaire et convaincue du rôle majeur de la REP dans son développement, l'industrie française de matériau et des emballages papier-carton via Revipac avait dès l'origine pris sa part de responsabilité dans le dispositif de REP. Dans sa vision d'économie circulaire, Revipac s'était engagé à :

1. **L'écoulement en continu** et le recyclage effectif en toutes circonstances des produits conformes aux standards
2. **La couverture « universelle »** des

collectivités et un égal accès à la reprise des emballages collectés et triés dans des conditions claires et transparentes

3. Le recyclage de **proximité** pour contribuer au développement local et limiter les impacts environnementaux

4. Le versement d'un « **juste prix** » dans **la durée** et la garantie de son paiement

5. **La robustesse et la pérennité** de la reprise grâce aux engagements mutualisés et solidaires des repreneurs (recycleurs finaux).

Revipac : des promesses tenues

Revipac fonde sa démarche sur cinq éléments clés, conditions du bon fonctionnement du dispositif et de l'atteinte des objectifs qui lui sont imposés.

1 - L'équité du dispositif d'internalisation

Revipac s'est attaché à garantir l'équité du dispositif en veillant, au niveau du barème de l'éco-contribution, à ce que l'internalisation n'entraîne pas de distorsion de concurrence entre des emballages en compétition sur la base du principe « chacun paie pour ce qu'il coûte » à contraintes de recyclage équivalentes.

2 - La reprise, le recyclage maximal et la réutilisation de la matière

Revipac a pris le parti de faire recycler tous les emballages papiers-cartons usagés (sauf ceux qui contiennent des déchets alimentaires) en définissant des standards souples. Ceci a permis de proposer aux collectivités des consignes de tri simples applicables par tous pour une meilleure mobilisation des citoyens-trieurs sur l'ensemble du territoire. Revipac a porté et développé l'emballage des produits complexés. Lorsque des variations de périmètre ont été enregistrées au niveau européen, Revipac a intégré ipso facto les produits correspondants comme, par exemple, les gobelets papier-carton. Revipac s'est engagé pour l'efficacité du dispositif Collecte-Tri-Recyclage par une offre à caractère universel qui assure un traitement équivalent des différentes collectivités. De fait, l'offre de Revipac est globale, totale et irrévocable. La filière Revipac a par ailleurs garanti le recyclage en continu même en période de crise comme en 2008 et a fait en sorte d'éviter tout incident relatif aux soucis qui ont pu se présenter.

3 - La garantie d'un juste prix dans la durée

Les collectivités sont traitées de façon équivalente : chacune d'elles bénéficie du même prix de reprise, sur la base des prix de marché des produits comparables. Pour consolider la portée de ses engagements, Revipac a été garant des paiements indépendamment des conditions économiques.

4 - La proximité

En développant l'économie circulaire, Revipac a renforcé la proximité entre chacun des acteurs. Revipac s'inscrit dans une chaîne courte qui permet une transparence totale et permanente de l'ensemble des opérations. Revipac a permis d'assurer une traçabilité parfaite du dispositif, ce qui garantit au citoyen-trieur à la fois l'efficacité du dispositif et la création de valeur et d'emplois de proximité et permet au trieur final d'avoir un retour sur ses efforts.

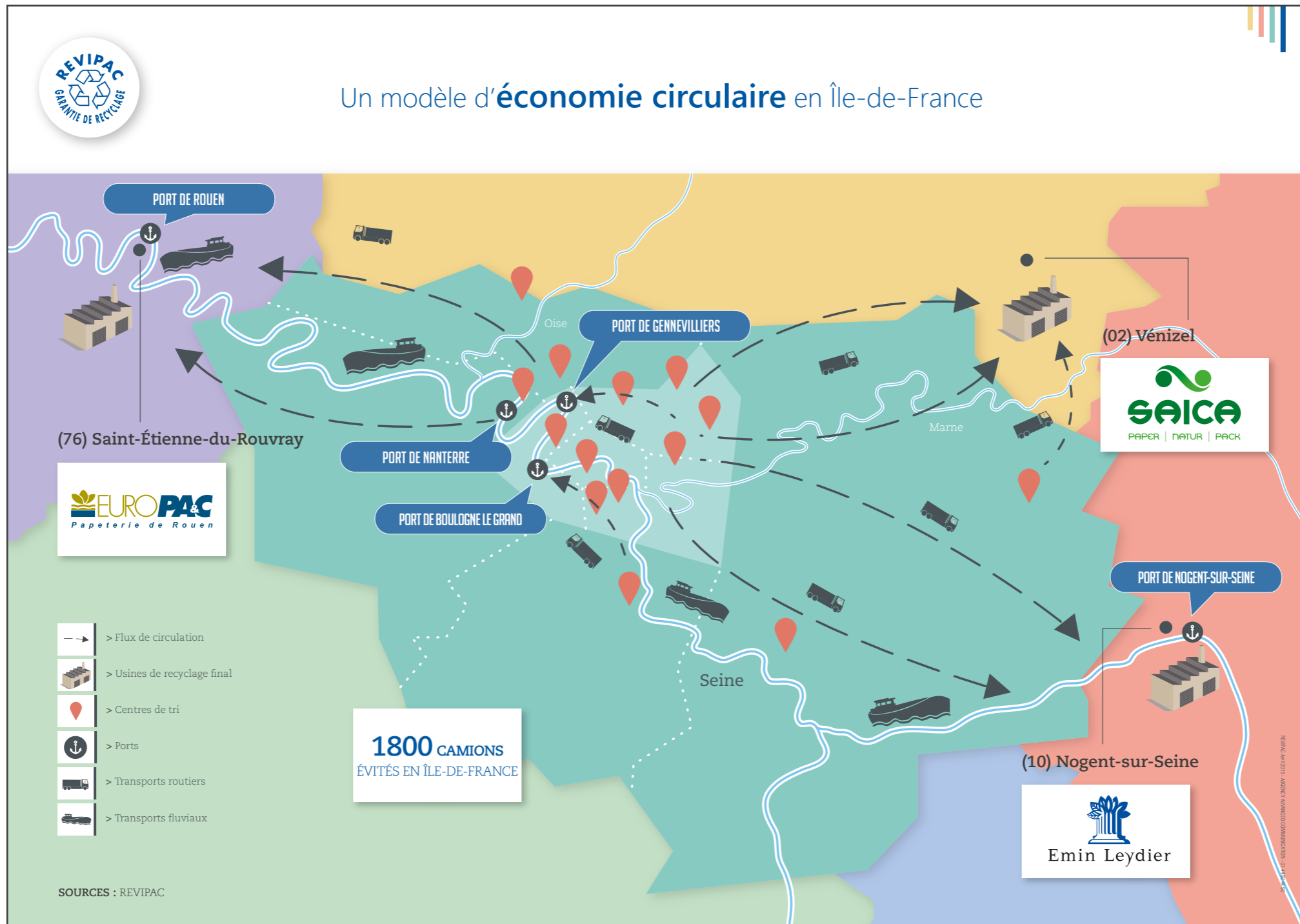
5 - Favoriser l'éco-conception

Revipac s'est mobilisé pour que la recyclabilité des emballages, corollaire indissociable du principe de REP et de son engagement général, soit toujours optimisée de manière à faciliter au mieux le retour à la matière des emballages papier-carton. C'est pourquoi Revipac s'implique fortement dans la promotion de l'éco-conception auprès des fabricants et a créé avec Eco-Emballages le Comité d'Evaluation de la Recyclabilité des Emballages Papier-Carton (CEREC), une action parfaitement en phase avec l'engagement de la recherche de l'amélioration de la recyclabilité (recycleurs finaux).

Le modèle collaboratif au cœur de la démarche d'économie circulaire initiée par Revipac

L'économie circulaire est un système économique d'échanges et de production dont l'objectif est d'augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources tout en diminuant l'impact des produits sur l'environnement et le climat, à tous les stades de leur cycle de vie. Depuis sa création en 1992, Revipac mène une démarche globale et territoriale d'économie circulaire à travers l'ensemble de la chaîne de recyclage et de valorisation des emballages papier-carton (industriels de l'emballage, collectivités, acteurs du recyclage).

La démarche qu'il mène en Ile-de-France en est une parfaite illustration. En effet, grâce à un partenariat avec le Syctom de Paris (l'agence métropolitaine des déchets ménagers), une partie des tonnes à recycler est transportée par voie fluviale vers trois usines de recyclage papetières situées à proximité de la région (Vénizel, Nogent et Rouen). A ce jour, pas moins de 2100 camions ont ainsi été évités en Ile-de-France. Cette action est non seulement bénéfique pour le climat et notre santé mais en plus elle s'appuie sur une approche véritablement collaborative entre tous les acteurs concernés : collectivités, centres de tri, transporteurs routiers, ports, marinières et papetiers-repreneurs. En effet, tout a été affiné au fur et à mesure de manière à optimiser les différentes opérations tant sur le plan technique que financier (ex. : temps d'occupation du quai limité au strict nécessaire, rotations multipliées grâce au chargement du camion une heure plus tôt, papetiers-repreneurs solidaires de la reprise et de l'enlèvement à travers un jeu de compensation défini au préalable, etc.). Ainsi, chacun à son niveau contribue à optimiser le recyclage des emballages papier-carton et à développer l'enlèvement par voie fluviale.



Autre exemple réussi d'économie collaborative, la papeterie vosgienne Novatissue SAS (groupe Lucart) s'est récemment engagée dans un programme de transformation et de modernisation qui lui a permis d'améliorer et de développer de nouveaux process industriels, en particulier dans le domaine du recyclage des emballages papier-carton complexes comme les briques alimentaires (ELA). Celles-ci sont valorisées en papier absorbant de type naturel (fibres non blanchies au chlore) particulièrement prisé par les collectivités.

Résultat de ces investissements, la capacité de recyclage du papetier est de 45 000 tonnes, ce qui correspond à la totalité du tonnage d'ELA collecté chaque année en France. L'atout que constitue le dispositif Eco-Emballages / Revipac a été particulièrement déterminant dans le choix, par l'industriel, de s'engager dans cette démarche à une période peu propice aux investissements.

En effet, l'approche fondée sur les notions de boucle fermée, de proximité / circuits courts, de continuité et de contrats longs a convaincu Novatissue de devenir un véritable acteur filière au service du recyclage des emballages papier-carton dans le cadre d'une économie circulaire. Premier papetier français à avoir obtenu la certification « Origine France Garantie » par Bureau Veritas, Novatissue SAS est aujourd'hui le numéro 2 du marché des produits d'hygiène professionnelle en France et emploie 270 personnes.

Les prix de reprise en question

Le Comité d'Information Matériaux 2014* tenu début juin a mis en avant plusieurs éléments concernant la filière des emballages papier-carton. Il en ressort par exemple que la population des contrats en reprise 'option filières' est en moyenne plus petite que celle des contrats en reprise 'option fédérations' pour les PCNC (cf. 18 371 hab. vs 40 342) mais elle est plus élevée pour les PCC (31 554 hab. vs 28 232). Cette analyse comparative montre aussi que l'offre Revipac est aujourd'hui la seule à proposer un transport par voie fluviale pour se diversifier du transport routier et que le nombre d'analyses effectuées par Revipac sur les PCNC est largement supérieur à celui réalisé par les fédérations. S'agissant des prix, ce bilan 2014 établit que le prix de reprise moyen annuel pour les PCNC est plus élevé

dans l'option filières que dans l'option fédérations (1,60 € de plus par tonne pour le 5.02A et 15,60 € de plus pour le 1.05A). Cette comparaison amène à la question de la décote pratiquée par certains a priori pour des raisons de qualité mais dont on s'aperçoit qu'il peut s'agir parfois d'une décote des tonnes ou des prix. Par ailleurs, toujours d'après les données du Comité, les collectivités en reprise 'option individuelle' présentaient en 2014 un prix de reprise largement supérieur pour le 5.02A mais inférieur pour le 1.05A. Rappelons que, depuis son origine, Revipac est engagé à fournir le juste prix dans la durée. Qui plus est, les prix qu'il pratique, tout comme la description des standards, sont en ligne sur son site internet, en toute transparence. Enfin, Revipac s'attache à ce que soient bien séparés les rôles des

acteurs à chaque maillon de la chaîne. S'agissant des PCNC, Revipac choisit toujours le meilleur des deux prix entre le prix contractuel (prix des marchés européens) et le prix du relevé Copacel. Autrement dit, il applique systématiquement le tarif trimestriel le plus favorable.

Par ailleurs, dans le cas des produits complexés (ELA, ...), Revipac applique depuis octobre 2014 un prix minimum de 10 euros la tonne.

**Depuis 2006, le Comité d'Information Matériaux dresse un bilan de l'année écoulée en termes de reprise et de recyclage pour chaque filière. Il réunit AMF, organismes agréés et filières.*

La conformité au standard, indicateur clé de la qualité des produits

La reprise 'option filières' vaut pour les standards PCNC (5.02A/1.05A) et PCC (5.03A) qui constituent l'élément clé du calcul des soutiens. Revipac s'engage à garantir que les produits repris sont conformes à ces standards (ex. : taux d'humidité de 12% maximum, composition supérieure à 95% en emballages papier-carton ou emballages en carton ondulé selon le produit, etc.).

Pour faciliter la tâche des collectivités, Revipac prend l'ensemble des produits, y compris les gobelets en carton qui, quoi qu'en disent certains, sont parfaitement conformes au standard et recyclables comme l'a prouvé le Cerec. Soulignons aussi que Revipac n'effectue aucune décote ni manipulation et livre la totalité des tonnages collectés de PCNC sur le territoire national, dans le cadre de

circuits courts. Au final, par son souci permanent de fournir des produits de qualité (cf. valeurs de transparence et de traçabilité, nombre élevé d'analyses menées sur les PCNC, etc.), Revipac contribue à la grande boucle matière papier-carton et optimise ainsi l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles.

Reprise option Filière - Barème E - 2015

SORTE 5.02A

	2 ^e Trimestre 2015
Prix contractuel	85,58 € / T
Prix France (Copacel)	98,37 € / T

■ Prix retenu

SORTE 1.05A

	2 ^e Trimestre 2015
Prix contractuel	106,07 € / T
Prix France (Copacel)	110,29 € / T

SORTE 5.03A

	2 ^e Trimestre 2015
Prix contractuel	10 € / T

Partenaire des collectivités territoriales, REVIPAC met à leur disposition un ensemble de ressources et d'informations techniques et financières.

Pour en savoir plus : www.revipac.com

L'équipe de REVIPAC est à votre disposition.

A NOTER : UN COMPTE RENDU DE LA JOURNÉE DU 30 JUIN CHEZ NOVATISSUE SAS VOUS SERA BIENTÔT PROPOSÉ SUR LE SITE WWW.REVIPAC.COM